

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2025

Cession de la parcelle cadastrée al 435p lot 2 (ancienne pmi) d'une superficie de 160 m² sise 15 rue Alfred Dubois

N°2025-011

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 25 Mars 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Justine Giagnoni à Mme Catherine Delaitre
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
Mme Joane Besse à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau
M. Jean-Marc Payen à Patrick Mouchelin

Absent.e : Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Sandrine Boëte a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis des Domaines en date du 22/02/2024 ;

CONSIDERANT que la parcelle bâtie cadastrée selon le plan de division AL 435p lot 2 concernant l'ancienne PMI provenant de la parcelle cadastrée AL 435 (cf. plan de division ci-joint), est située en zones UA du PLU ;

CONSIDERANT qu'un accord amiable a été trouvé entre la commune et Madame ASTY Mathilde et M DUSEYAU Eric, masseurs-kinésithérapeutes pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 435p sise 15 rue Alfred Dubois ;

CONSIDERANT que Madame ASTY Mathilde se porte acquéreuse de la parcelle cadastrée AL435p d'une superficie totale de 160 m² au prix de 245 000 €, soit 1 531.25 € par mètre carré, pour l'installation d'un cabinet de Masso-Kinésithérapie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AL 435p à Madame ASTY Mathilde et M DUSEYAU Eric, masseurs-kinésithérapeutes, d'une superficie totale de 160 m² sise 15 rue Alfred Dubois au prix de 245 000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget 2025 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Monsieur Olivier THOMAS